

Le forfait maritime du capitaine Isaac Gautier

par M. Pierre BERTRAND,

historien à Genève.

Le 25 ou 26 juillet 1653 — les textes permettent les deux interprétations — un officier fut pendu au gibet de Plainpalais pour un forfait maritime. Le coupable, un homme de 23 ans, s'appelait Isaac Gautier. En dépit de son nom, il n'avait rien de commun avec la famille genevoise dont divers membres occupaient alors de hautes charges de la République. L'affaire, qui semblait sortir de l'ordinaire pour nos magistrats, mérite d'être contée.

Originaire de Porrentruy et sujet de Bienne, Gautier avait porté les armes en Portugal, étant encore fort jeune. De retour dans son pays, il s'y maria et eut quelques enfants. Dix-huit mois environ avant sa fin tragique, il signait un contrat avec le colonel Henri Petri, de Bâle, pour servir Venise dans l'île de Candie (c'est-à-dire la Crète), menacée par les Turcs. Petri engageait l'aventurier avec le grade de capitaine commandant une compagnie d'environ cent hommes.

Vers la fin de novembre 1652, Gautier s'embarqua au port de Malamocco, à quelques lieues au sud de Venise, où se trouve la passe la plus profonde pour les navires de fort tonnage. Le vaisseau « La Concorde » (il portera mal son nom) appartient au capitaine anglais Thomas Johnes, qui doit conduire à Candie une cargaison de grains, de farine et de biscuits pour le compte de la Sérénissime République. Outre les matelots et la compagnie de Gautier, officiers et soldats, divers passagers se trouvaient à bord.

Tout au début de son voyage, « La Concorde » subit l'assaut d'une terrible tempête, et par crainte d'un naufrage, le capitaine se résout à passer par-dessus bord une forte partie des provisions. Gautier, qui ne semble pas avoir le pied marin, s'émeut vivement. Soit qu'il redoute que ses soldats ne souffrent dans la suite du manque de nourriture, soit qu'il se repente de s'être engagé d'aller en Candie, il presse le capitaine Johnes d'aborder où que ce soit pour se munir des choses nécessaires. L'Anglais refuse, soutenant qu'aucune nécessité ne commande de retourner en arrière. Là-dessus, les deux hommes se querellent et Gautier tente de soulever ses soldats contre l'équipage. Il y a tumulte, mais la sédition n'est pas mûre et tout paraît s'apaiser.

Mais dès ce moment Gautier a conçu de la haine à l'égard de Johnes. De l'inquiétude aussi, car Johnes a menacé de rapporter à Venise l'acte d'insubordination qui vient d'avoir lieu. Le capitaine d'infanterie risque d'être châtié, ce sont les galères pour le moins: aussi résout-il de jouer le tout pour le tout, et de supprimer l'Anglais. Les officiers et soldats sont instruits du coup; ils marcheront.

Lorsque « La Concorde » s'approche de l'île de Zante, au large du golfe d'Arcadie, c'est le drame. Quelques-uns de ses complices étant montés l'un après l'autre sur le tillac, Gautier y paraît, aborde le capitaine du vaisseau, lui souhaite le bonjour, et lui demande de l'eau pour les soldats. Comme

prévu, Johnes fait des difficultés: on en vient vite aux gros mots et Gautier lâche un coup de pistolet contre son adversaire. Johnes s'enfuit, crie au secours, Gautier le rejoint sous un canon et tire encore une fois. L'Anglais saute à la mer; quelques instants il nage, mais finit par couler.

La plus grande confusion règne à bord. Matelots, soldats, passagers sont aux prises. Mieux armés, et combien plus nombreux, les hommes de Gautier l'emportent: dix d'entre les matelots et les passagers sont tués; on compte plusieurs blessés de part et d'autre. Le capitaine rebelle est maître du navire et de sa cargaison.

Mais maintenant, où aller? De Candie, il n'est plus question. Encore moins encore de Venise; ce serait se jeter au-devant du châtement. Gautier et ses hommes se décident pour Villefranche, dans le comté de Nice; ce port méditerranéen, franc et libre, appartient au roi de Piémont. Un port franc: voilà le salut!

* * *

Le 28 janvier 1653, les habitants de Villefranche voient arriver un navire de haut bord. Il s'immobilise et lâche un coup de canon. C'est le signal accoutumé des vaisseaux qui désirent pénétrer dans la rade pour bénéficier de la franchise. Du château, un coup de canon semblable répond: la voie est libre. Le bateau s'approche puis s'arrête. Un esquif s'en détache qui porte le capitaine et son lieutenant. Ils mettent pied à terre et insistent pour parler avec l'illustrissime seigneur Charles-Louis Martin d'Aglié, marquis de Saint-Damian, gouverneur du château et de la ville.

L'entrevue a lieu en dehors du port de commerce. Le gouverneur entreprend l'interrogatoire habituel. A quoi le capitaine répond qu'il s'appelle Isaac Gautier, de Bienne, au pays de Suisse, capitaine au régiment du colonel Petri; qu'il vient de Venise et désire obtenir sûreté pour son navire et sa cargaison.

« Sûreté vous est accordée, reprend le gouverneur, mais, à forme des délits, je vous somme de déclarer le motif que vous avez de venir aborder et requérir la franchise du port; et je veux savoir quelles marchandises et quels effets sont dans votre vaisseau. » Gautier raconte alors son histoire — oh! à sa façon! — Thomas Johnes devient un homme terrible qui a usé de violences et qui a provoqué les dissensions entre les soldats et les matelots. Nonobstant les appels au calme de Gautier, le capitaine de vaisseau a fait jeter par-dessus bord quelques soldats et menacé de son pistolet Gautier lui-même, qui, en légitime défense, a malheureusement tué l'Anglais. L'équipage de la « Concorde » demande maintenant d'être mis au bénéfice des franchises du port.

Le marquis de Saint-Damian est perplexe. L'affaire est trop grave; elle touche aux relations entre le Piémont et la Sérénissime République, il la soumettra à son Altesse Royale. De son côté, le capitaine Gautier adressera au monarque une humble supplique. On retrouve dans ce document, la même interprétation des faits qui vient d'être donnée ci-dessus, et la proposition suivante: « En cas qu'il plaise à Votre Altesse royale de nous accepter dans ses armées, où nous nous offrons à la servir, ou bien, avec un de ses passeports, à nous retirer en notre pays, en nous permettant de vendre mille sacs de blé outre le vaisseau, pour faire de l'argent afin de payer les soldats qui sont sans denier. » Son Altesse royale disposera du reste de la cargaison.

Un courrier exprès porte la missive à Turin, cependant que, par précaution, des gardes sont placés sur le bateau. A son tour, Son Altesse est fort embarrassée. Elle doit ménager le doge de Venise avec qui elle entretient présentement de bonnes relations; elle doit respecter aussi la charte du port franc. De laborieuses négociations commencent et le capitaine suisse doit peu à peu baisser ses prétentions. Finalement, Gautier remettra au commissaire de Venise près la cour de Piémont, le vaisseau avec toute sa charge,

moyennant une indemnité de mille pistoles pour défrayer l'équipage et les soldats. Procès-verbal est dressé, « à contentement et satisfaction de part et d'autre ».

* * *

Au commencement du mois de mars, Gautier, accompagné de son lieutenant Jaquet, de son enseigne, de la femme de ce dernier, et d'un valet, arrive à Genève. Cependant le Sénat de Venise, peut-être mieux informé, entrait dans une vive irritation. Le 17 mars, une sentence condamne par contumace le capitaine suisse à être pendu, avec promesse de récompense pour ceux qui le livreront.

Apprenant la présence du personnage en notre cité, le résident que la Sérénissime République entretient à Zurich, le sieur Jérôme Giavanina, mande à notre Conseil qu'on arrête le coupable avec ses hommes et ses effets. Il n'y a pas à hésiter : Gautier est emprisonné avec ses gens, excepté Jaquet qui se sauve.

Quelques semaines passent, et la République reçoit une lettre du doge de Venise, François Molino, écrite sur un grand parchemin, avec le sceau vénitien ; le doge désire que les prisonniers lui soient livrés et conduits sous bonne escorte jusqu'à Bergame tout au moins. Après avoir examiné le pour et le contre, notre Conseil se détermine à refuser l'extradition, en offrant de rendre lui-même bonne justice si plainte est déposée. L'opinion genevoise s'oppose à livrer le prisonnier pour plusieurs motifs. Tout d'abord parce que Genève, Etat souverain, ne veut pas créer de précédent qui pourrait être gros de conséquences dans ses rapports quotidiens avec la France et la Savoie. Secondement on craint que Gautier ne subisse les supplices les plus affreux à Venise, ou que violence ne soit

faite à sa religion. Après des négociations multiples, c'est Venise qui cède, consentant finalement à ce que Gautier passe devant les juges de Genève. Les parents du prévenu agissent en sa faveur ; son avocat, Jean-Antoine Du Pan, ne ménage aucun effort, mais tout sera vain.

Le procès s'ouvre à la mi-juillet. Gautier, son enseigne et son valet passent plusieurs fois devant la chambre criminelle. Gautier subit la question le 20 ; le 23 il signe le procès-verbal de son interrogatoire reconnaissant les faits. Il opposera cependant les dénégations les plus formelles aux accusations de Venise, selon lesquelles il aurait détourné une somme de 30.000 ducats parmi les biens du capitaine anglais apportés dans ses bagages. Le lendemain, il est condamné à être pendu en Plainpalais « pour avoir déserté malicieusement le service de la Sérénissime République, avoir par complot assassiné le capitaine du navire, le pilote et plusieurs particuliers, et avoir volé les munitions et fournitures pour la Candie, les effets des passagers et le navire même ». Varnier Pécaux, son enseigne, âgé de 31 ans, et Abraham Hainaut, valet de Gautier, originaire de Château-d'Ex, âgé de 27 ans, sont condamnés à des peines légères.

L'exécution du condamné eut lieu de bon matin.

Isaac Gautier avait demandé à recevoir la visite de quelques pasteurs et de pouvoir pendant un instant encore, penser à sa femme et à ses enfants. Bien que quelques-uns des juges eussent désiré que le supplice eût lieu au Molard, devant le peuple, le Conseil avait arrêté que l'exécution se ferait en Plainpalais, le pont d'Arve étant levé et un renfort de soldats à la porte de Neuve empêchant la foule curieuse de spectacles d'accourir.

Ainsi finit cette équipée, à la satisfaction de la Sérénissime République.

Correspondance

RÉFLEXIONS ET SOUVENIRS D'UN POLICIER

Nous avons reçu de M. Dartigues la communication suivante qui fait part de quelques souvenirs et réflexions que la profession de policier lui a inspirées. Elles présentent un grand intérêt. (Réd.).

A Marseille, voici quelques années. On vient de me donner un pistolet automatique et 6 balles, calibre 7,65.

Car je suis, à compter de ce jour, inspecteur de la sûreté. Le concours a eu lieu voici deux mois : dictée, rédaction sous forme de rapport, questions de droit pénal, problèmes, géographie. J'ai été admis en bon rang. Et me voici lâché, muni de mon arme, et de ma carte de police, à la poursuite des délinquants, représentant de l'ordre en civil, membre de la Section Judiciaire et plus particulièrement d'une brigade de cette section. Je fais la connaissance de mes chefs et de mes collègues. J'apprends et j'apprendrai plus tard que nous sommes deux ou trois cents inspecteurs réunis dans ce vieil immeuble vétuste sous l'autorité d'inspecteurs gradés et commissaires dirigés par un commissaire-chef. J'ai surtout affaire avec l'inspecteur-chef et son adjoint qui assument la responsabilité de notre groupe de huit à dix personnes.

Pendant des mois j'obéirai à une routine qui fera vite disparaître le pittoresque de notre fonction. La discipline des heures fixes (malgré qu'elle ne soit pas rigide) fait devenir fonctionnaire-policier le jeune homme qui avait imaginé une existence pleine de mystère et de fantaisie. Je suis de la *secrète*, comme disent les bonnes gens. Pendant des mois je ferai partie des spécialistes de l'interpellation sur la voie et dans les établissements publics. Ce qui ne permet guère d'attraper qu'un banal gibier d'étrangers en infraction avec nos règlements ; les malandrins fournissant à cet examen superficiel des pièces irréprochables.

Pendant des mois, plus tard, je m'occuperai des délits commis dans le quartier auquel je serai affecté. Il s'agira surtout de fournir des rapports d'enquêtes sur les méfaits signalés et les plaintes transmises par le commissariat du quartier. Petits larcins, vols de vélos, de volailles ou de vêtements ; toute une gamme allant du chapardage au cambriolage, de l'entolage à l'agression, que vient corser de temps en temps une retentissante affaire de meurtre.

Cela se traduit par une distribution quotidienne de papiers dont chacun représente une énigme à résoudre, un coupable à trouver. Il faudrait pour chaque affaire plusieurs jours de recherches patientes et d'ingéniosité persévérante. Or, il en vient à chaque inspecteur plusieurs par jours. On se résigne à liquider ces affaires courantes pour lesquelles une brève note indiquera l'absence de résultats. Malgré quoi, les brigades accomplissent grâce à leur connaissance du terrain et de sa faune. L'arrestation de dangereux personnages.

Policier à Marseille, dans cette ville immense où la pègre joue un rôle de premier plan, j'ai fait partie de la petite armée qui s'emploie à imposer aux malfaiteurs le respect de la loi et du prochain. L'expérience que j'ai vécue présente de multiples aspects. J'en dirai volontiers quelques-uns. Peut-être pourrai-je permettre à travers ces impressions particulières d'apercevoir certains points d'une vaste et troublante question.

Les raisons pour lesquelles le « milieu » reste si florissant à Marseille sont nombreuses, complexes et assez délicates à exposer. Pour quiconque se promène aux alentours du Vieux-Port et dans divers quartiers de la cité, la rencontre d'un grand nombre de personnages dont on ne peut même pas dire qu'ils sont équivoques tellement leur élégance insolente — toujours révélatrice malgré la disparition des feutres verts — les désigne à l'attention, dénote un mal profond et explique une sinistre réputation. Ce sont les « caïds », plus ou moins prestigieux, les chefs de file dont s'inspire une certaine jeunesse qui essaie de remplacer la notion de misère — et aussi de travail — par celle de profit. Ce sont les serviteurs inavouables de quelques-uns et les corrupteurs d'une bonne partie de la population.

Mauvais garçons plus ou moins endurcis, touchant à tous les milieux (en dehors du milieu lui-même) par leurs origines, leurs accointances, ils sont ici comme poissons dans l'eau et cette eau est si trouble que les policiers les pêchent difficilement.

Il est vrai que — compte tenu des différences entre la civilisation américaine et la civilisation française — Marseille est une façon de Chicago. Il est bien évident que contre cet état de choses notre police n'est pas suffisamment armée. Le très modeste signataire de ces lignes a eu trop souvent l'impression de s'agiter en pure perte. Un effort d'ordre matériel et moral s'impose. En premier lieu il me paraît nécessaire de donner une instruction policière à tous ceux que l'on charge d'une assez lourde mission. On voit que cela implique une sélection de recrutement et des rétributions capables de récompenser le travail qu'on attend d'un véritable policier. Rien de durablement efficace ne sera fait sans cela. Il ne manque pas de jeunes hommes pour relever le flambeau que la lassitude, l'insuffisance de la condition qui leur était faite ont laissé échapper à d'autres. On traite en fonctionnaires ces combattants qu'il faudrait exercer, prémunir, dont il faudrait tremper le caractère et développer les facultés tout en leur donnant les moyens de subsister dignement.